



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Mercredi 30 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Sonelgaz: un chiffre d'affaires de 390 milliards DA en 2018 (APS)	3
• Algérie: des appels d'offres pour produire 2 000 MW en renouvelable prévus avant 2020 (Maghreb Emergent)	4
• Mines: Cap sur le phosphate, le zinc et l'or (Le Quotidien d'Oran)	4
• Surtaxe des importations : Quels sont les produits concernés ? Quel est leur taux ? (TSA)	6
• L'Algérie produit 55% de ses besoins alimentaires (Algérie Eco).....	11
• Investissement agricole : GVAPRO et AGROLOG en quête de partenaires privés (Algérie Eco).....	13
• Agriculture: un nouveau système d'information de gestion de la filière des céréales (APS).....	13
• Une exposition agricole algérienne à Lyon (APS).....	14
• Fièvre aphteuse et peste des petits ruminants : L'épizootie perdure... les vaccins tardent à venir (Reporters)	15
• Participation de plus de 50 exposants au SPRO (APS)	16
• Salon du recrutement: plus de 2.400 postes d'emploi proposés par des entreprises (APS).....	18
• Bomare Company primée par le London Stock Exchange Group : « Modèle de succès sur le marché africain » (El Moudjahid).....	18
Banque/bourse/Assurance	20
• Financement non conventionnel : Les réserves de changes, un élément de stabilisation (El Moudjahid)	20
Coopération	21
• Alger et Washington s'engagent à renforcer leur coopération (APS)	21
• "Le privé est indispensable pour remettre le Maghreb en route" (Mezouar) (Maghreb Emergent).....	22
Veille	23
• Tassili Airlines : Nouvelle fréquence ALGER-BECHAR le 6 février (El Moudjahid)	24

A la une

Sonelgaz: un chiffre d'affaires de 390 milliards DA en 2018 (APS)

Le groupe Sonelgaz a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de plus de 390 milliards DA , a indiqué, mardi à Alger, son président directeur général (PDG), Mohamed Arkab.

"Sonelgaz a réussi à réaliser un chiffre d'affaires important s'élevant à 390 milliards DA, à travers, notamment, le recouvrement d'une grande partie de ces créances auprès des clients", a fait savoir M. Arkab dans une déclaration à la presse en marge de la signature de conventions pour l'élargissement des services sociaux en direction des fonctionnaires du groupe.

Les créances de Sonelgaz (factures impayées par les clients) ont reculé de 86 milliards DA en 2017 à 50 Milliards DA en 2018, a-t-il précisé.

Ces résultats "importants" sont "le fruit du plan d'action adopté par le groupe en 2018 en sus de l'aide de l'Etat", a ajouté M. Arkab.

Il a fait savoir, dans ce sens, que le groupe avait bénéficié récemment d'un crédit de 380 Mds Da pour la poursuite de son programme d'investissement.

"L'Etat a mis à notre disposition un crédit à long terme de 380 Mds Da qui nous permettra de financer notre programme jusqu'en 2020/2021", a-t-il souligné.

Outre l'introduction de technologies modernes dans le réseau électrique, le P-dg de Sonelgaz a affirmé que ces montants seront destinés à la réalisation de lignes et de centrales électriques.

Répondant à une question sur la possibilité d'augmenter les salaires des fonctionnaires du groupe, M. Arkab s'est dit "ouvert" à ces revendications en accord avec la Fédération nationale des travailleurs des industries électriques et gazières (FNTIEG).

"Les revendications sur l'augmentation des salaires existent et existeront toujours (..) elles sont légitimes. Nous œuvrons de concert avec notre partenaire social et nous restons ouverts au dialogue sur tous les sujets, de même que nous agissons toujours dans l'intérêt des travailleurs", a-t-il déclaré.

De son côté, le président de la FNTIEG, Achour Telli, a affirmé que l'augmentation des salaires ne signifiait par nécessairement la révision des salaires de base mais plutôt l'amélioration des revenus des travailleurs de manières différentes.

"Le dossier des salaires n'est pas soumis au gouvernement actuellement et nous souhaitons l'ouvrir prochainement avec l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA), et malgré cela nous avons demandé à l'administration de Sonelgaz de procéder aux négociations pour augmenter le salaire des fonctionnaires, abstraction faite de la révision du salaire de base", a-t-il ajouté.

Algérie: des appels d'offres pour produire 2 000 MW en renouvelable prévus avant 2020 (Maghreb Emergent)



L'Algérie espère construire des centrales solaires capables de produire 22 000 mégawatts (MW), soit l'équivalent de 27% de ses besoins en électricité, d'ici 2030.

L'Algérie envisage de lancer des appels d'offres pour produire 2 000 mégawatts à partir d'énergies renouvelables avant la fin de 2020, selon un haut responsable du ministère de l'Énergie, cité par l'agence Reuters, ce lundi.

Sans donner plus de détails à ce sujet, le même responsable a déclaré que plusieurs appels d'offres pour des projets d'énergies renouvelables seront lancés cette année, dans le but de répondre à la demande croissante d'électricité et d'économiser le gaz destiné à l'exportation.

L'Algérie espère construire des centrales solaires capables de produire 22 000 mégawatts (MW), soit l'équivalent de 27% de ses besoins en électricité, d'ici 2030, contre environ 350 MW aujourd'hui, rapporte la même source.

L'accroissement de la demande en électricité a été en moyenne de 6,91% par an au cours des dernières années, et l'Algérie utilise actuellement le gaz pour générer 98% de sa production d'électricité, soit 19 000 MW.

Mines: Cap sur le phosphate, le zinc et l'or (Le Quotidien d'Oran)

Le secteur minier national doit être, selon Mourad Hanifi, directeur général des Mines, au ministère de l'Industrie et des Mines, «un vecteur de croissance des autres industries.» Il a indiqué, hier mardi, à la Radio nationale, que le ministère «travaille pour développer le secteur minier, qui doit être une source de création de richesses et d'emplois, dans les zones isolées notamment.» Le secteur minier doit, surtout, offrir des produits miniers de qualité pour, selon M. Hanifi, «les industries de transformation.» Faisant un bref bilan du secteur, il a indiqué qu'«il y a actuellement sur tout le territoire national 1.500 exploitations minières, qui exploitent 31 produits miniers et emploient 33.000 travailleurs», expliquant que «80% des entreprises sont algériennes et de statut privé». La production du secteur minier est destinée aux secteurs de la transformation et du BTP, et «les besoins de l'Economie nationale pour ces produits sont satisfaits», ajoute t-il, avant de souligner que le ciment,

«après avoir connu des périodes difficiles, est actuellement exporté par le groupe Gica.» M. Hanifi ajoute qu'il y a également «le granulats dont la production est passée de 5 millions de m³, en 2000, à 70 millions de m³, en 2018. «il y a aussi l'argile pour les produits rouge, le gypse pour le plâtre, et pour ces produits, le secteur a réussi à subvenir aux besoins du marché, et donc il n'y a pas de tension sur ces produits.» Par contre, «il y a d'autres produits miniers que nous ne produisons pas assez», a-t-il reconnu, notamment «le phosphate avec une production de seulement 1,2 million de tonnes, ce qui est insuffisant.» «Le phosphate, a-t-il précisé, est commercialisé sans transformation», alors que la production de fer est de 1,2 million de tonnes dans le gisement de Boukhadra et est destinée au complexe sidérurgique d'El Hadjar, le zinc à Oued Amizour et l'or à Amessmassa, dans le Hoggar. «Maintenant, le défi est de développer les minerais dont le zinc, le plomb, l'or et le phosphate», affirme le directeur général des Mines, qui a annoncé un projet de transformation du phosphate pour la production d'engrais. «Le gisement est à Bir El Atter, à El Hadba. Pour son traitement, le minerai sera envoyé à Souk Ahras pour la production de l'acide phosphorique, qui sera à la base de la production d'engrais à Hadjret Essoud, à Skikda, avec un investissement global de l'Etat de 6 milliards de dollars et la création de 3.000 emplois directs.» Cet investissement «va nous permettre de traiter notre phosphate, localement, et de l'exporter», relève M. Hanifi. Pour les projets en cours d'études ou de lancement, il a cité «le gisement de zinc de Oued Amizour, qui a été retardé du fait que les études menées ont montré que les méthodes d'exploitation proposées, en 2010, avaient un impact sur la sécurité et l'environnement. Il y a une autre étude en cours, et au 1er semestre de cette année, ce projet entrera en fonction». Le domaine minier national est vaste, avec près de 4,2 millions de km², et « qui est peu exploré: la stratégie est de développer des programmes pour connaître l'infrastructure géologique de recherche et d'exploration », explique le représentant du ministère de l'Industrie, selon lequel « l'Agence des services géologiques de l'Algérie (ASGA) a un programme sur trois années. » « Pour l'exploitation minière, il y a un programme pour les différentes régions du pays avec une enveloppe de 10 milliards de DA, comme budget pour la découverte de gisements miniers nouveaux, avec la collaboration de l'ASAL pour la télédétection », a-t-il ajouté, avant de relever, par ailleurs, que pour le méga-gisement de fer de Gara Djebilet, « nous avons avancé dans les études pour développer ce gisement, car il y a un besoin en minerai de fer avec l'entrée en production de plusieurs complexes sidérurgiques. Le problème avec ce gisement est que le minerai comporte un élément nuisible, le phosphore qu'on doit éliminer. » « Les études travaillent sur ce point pour éliminer ce minerai », a-t-il expliqué, avant d'annoncer qu' « il y aura un partenariat étranger pour développer ce gisement.» Sur les gisements aurifères, le représentant du ministère a indiqué que ce sont « des filons isolés, et donc qu'on ne peut les exploiter de manière industrielle. Nous faisons des études pour exploiter ces filons de manière artisanale et donner des autorisations minières pour faire participer les jeunes Algériens à l'exploitation

artisanale, de ces filons. On aura dans les prochains mois les résultats de ces études. »

Surtaxe des importations : Quels sont les produits concernés ? Quel est leur taux ? (TSA)

Le ministère du Commerce a rendu publique la liste de produits importés concernés par le Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS). Une très longue liste de 1095 produits qui sont désormais libres à l'importation moyennant le paiement d'une taxe variant de 30% à 200%. Pour tenter d'y voir plus clair, TSA vous propose un résumé se voulant exhaustif des produits concernés et le taux qui est leur appliqué.

Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 30% ?

- Les parfums et eaux de toilette (liquide, sticks, eaux de toilette alcooliques et non alcooliques)
- Les préparations capillaires (shampooing non médicamenteux, préparations pour l'ondulation ou défrisage permanent, laques pour cheveux, huiles, pommades et fixateurs pour cheveux, produits décolorants, préparations à base d'henné destinées à la teinture des cheveux conditionnés pour la vente au détail).
- Les préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire (dentifrice conditionné pour la vente au détail, préparations pour le nettoyage ou le polissage des dentiers, produits pour parfumer l'haleine, préparations anti-plaques destinées à supprimer la plaque dentaire).
- Les préparations pour le pré-rasage, le rasage ou l'après-rasage (crèmes et mousses à raser, lotions après rasage).
- Les désodorisants corporels et antisudoraux.
- Sels de bain, huiles de bain.
- Préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux.
- Les savons (pour le bain, désodorisants, de glycérine, à barbe, désinfectants, abrasifs, à usage cosmétique fait main fabriqué à base de pâtes d'olives pressées).
- Les papiers, ouates et feutres imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents.
- Les agents de surface organiques, préparations pour lessives et préparations de nettoyages conditionnés pour la vente au détail (préparation pour laver la vaisselle, nettoyer les sols, les vitres, les appareils sanitaires, autres).
- Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées.
- Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués.
- Écorces d'agrumes ou de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou biens séchées.

- Les papiers des types utilisés pour papiers de toilettes, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette.
- Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose.
- Boîtes, sacs, pochettes, cornets autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, cartonnages de bureau, de magasin ou similaires.
- Registres, livres comptables, carnets, agendas, blocs-mémo, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main classeurs, reliures, chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires de bureau ou de papeterie.
- Barres et profilés en aluminium.

Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 50% ?

- Les viandes des animaux de l'espèce bovine (veaux, buffles, autres).
- Les serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires (à l'exclusion des couches et des couches culottes pour adultes), en toutes matières.

Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 60% ?

- La vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (verres, assiettes, plats, corbeilles, couteaux, fourchettes, rideaux, nappes, housses, porte-savons, etc).
- Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisées accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non-électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties en fonte, fer ou acier.
- Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs, hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes (hottes).
- Machines et appareils pour le conditionnement de l'air (climatiseurs).
- Réfrigérateurs, congélateurs conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid.
- Machine à laver la vaisselle, machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients, machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues ; autres machines et appareils à emballer et ou à emballer les marchandises ; machines et appareils à gazéifier les boissons.
- Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage.
- Sièges (tabourets, tabourets-poufs, chaises).
- Meubles et leurs parties (bureaux, chambres à coucher, lits, armoires à linge, étagères, etc).
- Postes téléphonique d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fils, autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil.

- Téléphones cellulaires ou téléphones mobiles.
- Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision, appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images (Ecran TV)
- Les plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.
- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.
- Les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques, bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (boîtes, caisses, casiers, sacs à ordures, sacs d'emballage, autres).
- Les articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques (portes montées sur charnières ou portes coulissantes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils).
- Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières (tabliers, ceintures, bavoirs pour bébés, imperméables, statuettes, etc).
- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois, tambours pour câbles, en bois, palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois, rehausse de palettes en bois
- Papiers utilisés pour papier de toilette et pour papiers similaires, ouates de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36cm ou coupés à format, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.
- Papiers gommés ou adhésifs, en bades ou en rouleaux auto-adhésifs ou autres qu'auto-adhésifs.
- Tapis en matières textiles (tapis de pied, tapis mural), tapis et autres revêtements de sol en matières textiles tels que les tapis Axminster, tapis dits Kelim ou Kilim, Schumacks ou Soumat, Karamanie et autres tapis similaires, tapis de laine ou de poils fins, etc.
- Sacs et sachets d'emballage.
- Pierres de taille ou de construction autres que l'ardoise, travaillées et ouvrages en ces pierres, cubes, dès et articles similaires pour mosaïques en pierres naturelles y compris l'ardoise.
- Ouvrages en asphalte ou en produits similaires.
- Briques de constructions, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique.
- Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramiques et autres poteries de bâtiment.
- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, cubes, dès et articles similaires pour mosaïques, même sur un support, pièces de finition (en céramique).

- Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contrecollées.
 - Barres et profilés en aluminium.
 - Tubes et tuyaux en aluminium.
 - Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuls, balustrades).
 - Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoires, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torrification, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation puis le refroidissement, autres que les appareils domestiques, chauffe-eaux non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation.
 - Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques.
 - Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques, appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires, sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, appareils pour sécher les mains, fers à repasser électriques, autres appareils électrothermiques pour usages domestiques (four à micro-ondes, cuisinières).
 - Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité munis ou non de pièces de connexion, câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion.
 - Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, lampes réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses, possédant une source d'éclairage fixée à demeure.
- Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 70% ?
- Les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) : bonbons, pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux, caramels, halwat turque, pâtes de nougat, pâtes d'amande, dragées.
 - Les chocolats et autres préparations alimentaires contenant du cacao : fourrés, pralines, pâtes à tartiner contenant du cacao).
 - Les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies ou bien autrement préparées : spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous.
 - Les produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (cornflakes).
 - Les glaces de consommation, contenant ou non du cacao.
 - Préparations composées et extraits concentrés destinés aux industries alimentaires.
 - Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, additionnées ou non de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées (boissons énergétiques, nectars, etc).

- Les jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.
- Les préparations pour sauces et sauces préparées, condiments et assaisonnement, composés, farine de moutarde et moutarde préparée (sauce de soja, ketchup, sauce à pizza, harissa, mayonnaise, assaisonnement pour salades, sauce au poisson).
- Les viandes des animaux des espèces ovine ou caprine (agneau), les viandes animales des espèces chevaline, asine ou mulassière, les viandes et abats comestibles (poulets 83%, poulets 70%, poulets 65%, morceaux désossés, escalopes, ailes, cuisses, dindes 80%, dinde 73%).
- Lait et crème de lait, non concentrés, ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
- Le babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits de crèmes fermentés ou acidifiés.
- Le beurre et autres matières grasses provenant du lait, pâtes à tartiner laitières.
- Les fromages râpés ou en poudre.
- Les fromages fondus (roquefort, gorgonzola, camembert, gouda, gruyère, parmesan).
- Le miel naturel.
- Les légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.
- Les légumes conservés provisoirement mais impropres à l'alimentation en l'état.
- Les légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés.
- Les fruits non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.
- Les fruits conservés provisoirement mais impropres à l'alimentation en l'état (cerises, abricots, oranges, fraises, papayes, cédrats, prunes reine-claude, mangues, myrtilles, autres).
- Les fruits séchés (abricots, pruneaux, pommes, pêches, poires, papayes, composés principalement d'agrumes, de dattes, de raisins, de bananes, de fruits à coque, autres).
- Les farines de céréales autres que de froment ou de méteil (farine de maïs).
- Les gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales.
- L'amidon de maïs et le féculé de pomme de terre.
- Les arachides non grillées, ni autrement cuites, mêmes décortiquées ou concassées.
- Les saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang, les préparations alimentaires à base de ces produits.
- Les autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang.
- Les préparations et conserves de poissons, caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson.
- Les confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.
- Les produits de boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie (pain croustillant dit knäckebrot, biscottes, pain grillé, gâteaux traditionnels

(baklava, kaâk, mouscoutchou), viennoiseries, zalabias, kalb el louz, makrout, meringues, crêpes, quiches, pizzas précuites ou cuites, autres).

– Les légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.

– Les champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.

– Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés ou non congelés.

– Les légumes, fruits écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).

– Les fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool.

– Les préparations pour soupes, potages ou bouillons. Les soupes, potages ou bouillons préparés. Les préparations alimentaires composites homogénéisées.

Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 120% ?

– Les pommes de terre, les tomates, les oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, les olives.

– Les dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans.

– Les agrumes, frais ou secs.

– Les raisins, frais ou secs (de table, raisins de corinthe, sultanine, autres).

– Les melons, pastèque, papayes, frais.

– Les pommes, poires et coings, frais.

– Les abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais.

– Les fraises, framboises, cassis, groseilles, airelles, myrtilles, kiwis, durians, kakis (plaquemines), grenades, jujubes.

– Les tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.

– Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage, tondeuses à gazon et faucheuses, machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles.

Quels produits sont soumis à un DAPS au taux de 200% ?

– Les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés : ciment blanc, ciment portland gris, ciments hydrauliques à prise rapide, ciment de maçonnerie, ciment de laitier, ciment de hauts fourneaux.

L'Algérie produit 55% de ses besoins alimentaires (Algérie Eco)



«Notre sécurité alimentaire est en réalité couverte à 55% par la production nationale », a déclaré ce mardi, M. Fouad Chahat, chercheur en agronomie, lors de son passage à la radio Algérienne.

Il a rappelé que 80% du blé tendre consommé par les ménages viennent de l'étranger, tout comme, ajoute-t-il, le sucre, l'huile ou bien les poulets, produits grâce à des aliments importés. « Si nous persistons dans cette démarche actuelle, nous continuerons à importer des produits vitaux, citant à titre d'exemple, le lait et le blé », a-t-il soutenu.

M. Chahat a relevé la présence d'une « point faible » que représente la question des semences et des plants, notamment ceux destinés à la production de légumes, « qui sont en totalité importés ». Il en va de même pour ce qui est des semences de blé. « Nous arrivons à fournir 70% de semences réglementaires et certifiées », a-t-il indiqué.

Il a souligné que cette situation démontre que « notre stratégie, s'il y en a une, est défailante depuis longtemps ». A ce propos, il estime que ces questions ne peuvent être réglées, dans un premier temps, que par la recherche agronomique, qui doit être en mesure de produire les variétés nouvelles qui s'adapteraient mieux à nos conditions pour augmenter sérieusement les rendements.

M. Chahat a rappelé que « les semences produites localement sont anciennes et ne sont pas capables d'aider les agriculteurs à améliorer fortement leurs rendements, d'où la nécessité de « mettre au point de nouvelles variété ».

Création d'une banque de semences

Interrogé sur la création d'une banque de semences, M. Chahat a indiqué qu'un projet de création d'une banque de semences et de gènes a été mis sur pieds en 1982, et dont la construction avait débuté au milieu des années 90 mais qui, « resté inachevé ». Les seules « petites banques » qui existent encore, se trouvent au niveau de « quelques laboratoires ».

Évoquant le développement de la filière lait en Algérie, M. Chahat a relevé que l'alimentation des vaches et l'insuffisance des fourrages verts restent le point fiable de cette production, ce qui empêche le développement de la filière lait.

Concernant les 8,5 millions d'hectares de terres arables, M. Chahat a indiqué que cette superficie correspond à 2.000 mètres carrés pour chaque habitant et avec la hausse démographique cette proportion va diminuer.

S'agissant de la plantation des oliviers, le professeur a indiqué que « nous sommes à moins de 400.000 hectares d'oliviers plantés, alors qu'on pourrait doubler ou tripler cette superficie ».

Investissement agricole : GVAPRO et AGROLOG en quête de partenaires privés (Algérie Eco)

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat public-privé, le Groupe Valorisation des Produits Agricoles « GVAPRO » lance un appel à manifestation d'intérêt national et international pour la création d'une joint venture, en association entre des partenaires privés nationaux (ou partenaires étrangers) et les EPE fermes pilotes, relevant de son portefeuille.

Selon le ministère de l'agriculture, ce partenariat, ouvert aux investisseurs professionnels nationaux et étrangers, sera effectué conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles 58 et 62 de l'Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.

Il est entendu que les terres et les bâtiments de production, rattachés à ces fermes, sont et demeureront la propriété de l'Etat ; ils sont mis à la disposition des EPE fermes pilotes par voie de concession conformément aux dispositions du décret exécutif n° 11-06 du 10 janvier 2011, précisant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, affectées ou rattachées à des organismes et aux établissements publics. La société commune à créer disposera de la concession.

Par ailleurs et dans le même cadre, le Groupe Agro-Logistique « AGROLOG » lance un appel à manifestation d'intérêt national et international, en vue de la création de joint-ventures, associant des partenaires privés nationaux ou étrangers et les Entreprises publiques économiques (EPE) fermes pilotes, relevant de son portefeuille.

Ce partenariat, ouvert aux investisseurs professionnels nationaux et étrangers, sera réalisé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 et de la loi n°15-18 du 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016.

Agriculture: un nouveau système d'information de gestion de la filière des céréales (APS)

Une réunion de travail consacrée à l'examen du projet de modernisation du système d'information intégré de gestion dans la filière céréales s'est tenue mardi à Alger, a indiqué le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche.

Ce projet a été présenté par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) en présence du ministre du secteur, Abdelkader Bouazghi. Ce nouveau système d'information de gestion, dont la mise en place est prévue pour 2019, prévoit l'informatisation de l'ensemble des

mouvements des céréales et légumes secs exécutés par le réseau de l'OAIC à travers le territoire national, dans le cadre des missions de régulation et d'appui à la production, a précisé la même source.

Conçu par une équipe pluridisciplinaire de l'OAIC et des Coopératives de céréales et légumes secs (CCLS), ce système permet de moderniser les supports de gestion actuels pour une meilleure maîtrise, en temps réel, des opérations de régulation, notamment les activités de transport, de stockage, de déstockage, de distribution et de commercialisation, et pour assurer la "traçabilité" des produits, précise le communiqué.

Cet outil de gestion permet également un suivi "rigoureux, efficace et transparent" des opérations de collecte au niveau national durant la campagne moissons-battages, avec l'introduction des cartes magnétiques d'identification nationale des céréaliculteurs et livreurs.

Le dispositif sera étendu aux autres partenaires du réseau OAIC et notamment aux éleveurs et transformateurs, dans le but de "rationaliser l'utilisation des céréales subventionnées".

Par ailleurs, cette réunion de travail a été l'occasion d'examiner les résultats enregistrés lors de la campagne écoulée, notamment en matière d'utilisation des semences certifiées, engrais, entretien des cultures, production et collecte.

Elle a également permis d'apprécier les objectifs affichés pour la campagne en cours, ainsi que les dispositions prises pour mieux encadrer les opérations d'entretien des cultures céréalières (désherbage et fertilisation) et la préparation de la campagne moisson-battage.

La superficie emblavée à ce jour est de 3,49 millions hectares dont plus de 1,47 million hectares emblavés en blé dur, contre une superficie globale de 3,2 millions hectares emblavés à la même période de la campagne écoulée, soit une hausse de 9%.

Une exposition agricole algérienne à Lyon (APS)



Une exposition agricole algérienne sera organisée les 31 janvier et 1er février 2019 à Lyon (France) pour promouvoir les produits agricoles nationaux, a indiqué mardi à Alger le P-dg du Groupe public de valorisation des produits agricoles (GVAPRO), Mustapha Belhanini.

Cette manifestation économique, appelée "Journées Algérie", regroupera sept (7) grands opérateurs nationaux des filières arboricole, maraichère, oléicole, phoenicole, celle des semences de pomme de terre ainsi que les filières d'autres produits du terroir.

A travers ces "Journées Algérie", il s'agit de faire connaître les produits nationaux et nouer des contacts dans le cadre de partenariats commerciaux, a avancé le même responsable dans un point de presse.

Durant cette exposition, une délégation algérienne du secteur agricole se rendra au niveau du marché de gros de Lyon au sein duquel active un grand nombre d'opérateurs de la communauté nationale, qui ont déjà eu l'occasion de connaître les produits algériens et ont manifesté leur intérêt à collaborer avec des opérateurs algériens et visiter leurs exploitations agricoles en Algérie.

Dans ce sens, le P-dg de GVAPRO a relevé que cette manifestation économique permettrait ainsi de faire connaître les produits nationaux auprès des opérateurs économiques du marché de gros "Rungis lyonnais" dont les opérateurs issus de la diaspora algérienne.

"Nous pouvons également bénéficier de leur expérience en terme de valorisation des produits agricoles notamment dans le domaine du marketing et de packaging pour une meilleure commercialisation", a-t-il soutenu.

Les "Journées Algérie" de Lyon sont organisées par le consulat d'Algérie à Lyon en collaboration avec le bureau "Business France" auprès de l'ambassade de France en Algérie et de la région française Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, M. Belhanini a relevé l'apport des représentations diplomatiques algériennes qui, selon lui, jouent un grand rôle dans la promotion des produits nationaux à l'international.

"Nos représentants diplomatiques, notamment en Europe et en Afrique, contribuent activement à placer les produits agricoles de nos opérateurs publics et privés sur les salons internationaux", a-t-il affirmé.

Dans ce sens, il a rappelé les orientations des ministères, respectivement, de l'Agriculture et du Commerce qui consistent à promouvoir la production nationale exportable au niveau de l'ensemble des manifestations nationales et internationales, en citant, à titre d'exemple, les expositions spécifiques des produits algériens qui avaient été organisées en 2018 à Washington, Bruxelles, Nouakchott, Doha, Libreville et Dakar.

De surcroît, a-t-il fait savoir, l'Algérie va prendre part à des manifestations économiques internationales qui se tiendront en février prochain à Berlin et à Paris.

Fièvre aphteuse et peste des petits ruminants : L'épizootie perdure... les vaccins tardent à venir (Reporters)

La peste des petits ruminants continue de progresser et la situation ne cesse d'« empirer » chez les éleveurs, emportant des dizaines de têtes de bétail depuis deux mois, a indiqué hier à Reporters le porte-parole de la Fédération des éleveurs d'ovins, Bouzid Salmi.

Ces derniers sont « très préoccupés », alors que les lots de vaccins, promis par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, tardent à arriver, a ajouté notre interlocuteur.

Avant de rappeler que ces lots ont été annoncés pour cette fin janvier. « Le ministère nous a promis d'acquérir de grandes quantités de vaccins afin de les mettre à la disposition des éleveurs en vue de contenir la propagation de l'épidémie », dira M. Salmi.

En effet, la semaine dernière, le premier responsable du secteur, Abdelkader Bouazghi, avait annoncé la réception du premier lot de vaccins contre la peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse pour, au plus tard, le début de la semaine en cours, promettant de les distribuer aux éleveurs rapidement dès leur réception.

«C'est la première fois que la peste des petits ruminants est déclarée en Algérie. Et face à l'indisponibilité du vaccin, les éleveurs redoutent que l'épidémie ne se propage et décime leur cheptel », explique le porte-parole de la Fédération des éleveurs d'ovins. Concernant l'impact que pourrait avoir l'épidémie sur le sacrifice des moutons durant l'Aïd El Adha, aussi bien en termes de contagion que de prix, M. Salim tiendra à dissiper tout risque dans ce sens.

«Non, il ne devrait pas y avoir de risque sur les bêtes pour l'Aïd El Adha. Nous sommes d'ailleurs en train de préparer jusqu'à 4 millions de têtes pour cette fête », rassure-t-il, ajoutant qu'il n'y aura pas non plus d'impact sur les prix de la viande.

Pour rappel, l'Algérie dispose d'un cheptel estimé à 30 millions de têtes qui se concentre uniquement dans les régions pastorales et steppiques. Le ministère a distribué, pour le compte de la première campagne de vaccination, deux millions de doses qui sont loin de satisfaire les besoins des éleveurs touchés. L'épidémie de la peste des petits ruminants étant classée « catastrophe naturelle », l'ensemble des éleveurs touchés sont indemnisés par l'Etat conformément au barème arrêté dans ce sens par le ministère de l'Agriculture, soit 30 000 DA pour le bélier ou la brebis, 20 000 DA pour le caprin, 10 000 pour la chèvre et 4 000 DA pour le chevreau.

Participation de plus de 50 exposants au SPRO (APS)

La deuxième édition du Salon international des systèmes de sécurité, protection de l'environnement et anti-incendie (2SPRO) a été lancée lundi au Centre international des conférences Abdelatif Rahal (CIC) d'Alger, avec la participation de 50 exposants qui ont présenté leurs produits et systèmes contribuant à la réduction des accidents dus au "non respect" des normes de sécurité dans les différents projets administratifs, industriels et d'habitation.

Les exposants au salon, prévu du 28 au 31 janvier, ont présenté une panoplie d'équipements, d'outils et de dispositifs ainsi que des vêtements professionnels de prévention qui "garantissent la sécurité des

professionnels dans leur lieu de travail et la protection des biens et de l'environnement".

Cette rencontre vise la sensibilisation des professionnels du secteur, en premier lieu, à l'importance de "respecter le système légal" régissant ce genre d'activité, a indiqué une responsable des relations publiques de l'entreprise M&S Pub, organisatrice du salon.

Le salon prévoit également l'organisation d'une série de conférences autour des problèmes de prévention contre les incendies et du rôle des compagnies d'assurance ainsi que des coûts de systèmes de sécurité et de protection, en sus des présentations sur la gestion de l'énergie et la prévention des séismes en Algérie.

Le spécialiste en systèmes anti-incendie, Ibrahim Hamizi a indiqué que "la sensibilisation doit toucher les entreprises activant dans le domaine de la construction" car elle réduira, ajoute-il, les dégâts matériels et humains", appelant, à ce propos, à l'insertion du plan de prévention et de sécurité parmi les premières étapes d'élaboration des projets urbains.

Et d'ajouter qu'il était impératif pour les architectes "de réfléchir davantage à des personnes qui occuperont ces logements ou infrastructures sociales", faisant allusion aux sorties de détresse et escaliers qui doivent être dans la mesure d'accueillir les personnes âgées, les enfants et les handicapés.

Il a relevé en outre la nécessité de respecter les trois principes de la construction: à savoir la facilitation de la mobilité des personnes, la réduction de la propagation d'incendies et l'aménagement d'un passage pour la Protection civile".

A l'issue de sa visite sur le terrain à plusieurs projets à travers la wilaya d'Alger, tels que la Grande Mosquée et le nouvel Aéroport international ainsi que d'autres grands chantiers, M. Hamizi a affirmé qu'il y a "effectivement une application rigoureuse des mesures de sécurité et de prévention avec la mise à contribution des services de la protection civile dans ces projets".

Evoquant le rôle de la protection civile dans le contrôle et le suivi des structures (administrations, centres commerciaux, ...), le commandant Kamel Ben Mahieddine, chef de service de prévention à la wilaya de Médéa, a déclaré à l'APS que la protection civile est "un partenaire essentiel" pour le développement et s'attèle à "l'examen des dossiers de projets futurs (établissements, logements...) pour définir les risques éventuels".

Il a fait savoir, dans ce contexte, que ce dispositif est membre dans les différentes commissions de la commune, la daïra ou la wilaya, ajoutant qu'il "veille à l'application des lois par les sociétés ayant présenté une demande officielle pour les permis de construire".

Le chargé de l'information et de la communication à l'Etablissement de gestion des centres d'enfouissement technique de la wilaya d'Alger (GECETAL), Ounissi Yacine a, pour sa part, affirmé que le travail qu'effectue l'établissement est "substantiel" pour la protection de l'environnement notamment à travers les opérations de recyclage et de récupération des déchets ménagers et la réduction des incendies.

Salon du recrutement: plus de 2.400 postes d'emploi proposés par des entreprises (APS)

Plus de 2.400 postes d'emploi seront proposés par des entreprises et établissements qui participent à la 13ème édition du salon du recrutement et de la formation continue, ouvert mardi au Palais des expositions (Pins Maritimes) à Alger, a indiqué le commissaire du salon, Ali Belkhiri.

La manifestation intitulée "Carrefour de l'emploi et de la formation continue" placée sous le thème "Citoyenneté et économie digitale", regroupe environ 40 entreprises publiques et privées, dans plusieurs secteurs liés, notamment, à l'informatique, l'agro-alimentaire, le BTPH et les services, "qui proposeront plus de 2.400 emplois aux jeunes", a précisé le même responsable.

Elle s'adresse, notamment, "aux demandeurs d'emploi ou aux personnes souhaitant créer leur propre entreprise, mais également aux jeunes à la recherche de stages, ainsi qu'à tous ceux (étudiants ou diplômés) qui veulent renforcer leurs compétences et savoir-faire par des cycles de formation complémentaires", a-t-il ajouté.

Ce salon, qui s'étalera sur 3 jours et auquel prennent part, également, des écoles et instituts de formation, "se veut un espace d'intermédiation entre les jeunes demandeurs d'emploi et des entreprises en quête de compétences" et a pour but d'établir "un dialogue direct à travers des entretiens d'embauche et des contacts d'information sur des offres de formation".

S'agissant du volet entrepreneuriat, ce salon ambitionne d'être un "carrefour" de rencontres entre les représentants des organismes publics d'emploi, notamment, l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la Caisse nationale d'assurances-chômage (CNAC) et les jeunes porteurs de projets, a-t-il indiqué.

Cet événement permettra aux jeunes de pouvoir accéder aux informations et aux orientations sur les mesures et procédures liées au financement des projets d'activités et à la création de la micro-entreprise.

D'autre part, un espace sera réservé aux conférences thématiques et ateliers de conseil et d'information qui seront animés par des professionnels et experts dans le domaine de l'emploi, sur les différentes procédures liées, notamment, à la rédaction des CV, la préparation à l'entretien d'embauche, et l'établissement d'un bilan de compétences, a-t-il fait savoir.

Pour cette nouvelle édition du salon, les organisateurs ambitionnent de dépasser les 25.000 visiteurs. Lors de la précédente édition (2017), le nombre de visiteurs enregistrés a atteint 20.000.

**Bomare Company primée par le London Stock Exchange Group : «
Modèle de succès sur le marché africain » (El Moudjahid)**

«Le succès ne rencontre pas les timides.» Voilà un vieux proverbe qui s'applique à Bomare Company. Très offensif, comme en témoignent chiffres et statistiques réalisés au fil des années, l'opérateur algérien a eu droit à une distinction du London Stock Exchange Group (LSEG), en tant que «modèle de succès sur le marché africain», à l'occasion de la publication de la deuxième édition de son rapport.

L'entreprise, plus connue commercialement sous la marque Stream System, a été distinguée parmi les 360 entreprises les plus dynamiques et entreprenantes d'Afrique, à travers un classement basé sur des critères de sélection, tels que le taux de croissance, la capacité à créer des emplois et la visibilité sur les marchés mondiaux. «Une grande fierté», «un réel honneur pour l'Algérie», commentait Ali Boumediene, P-DG, ajoutant que le sacre ne fera qu'accroître la détermination de Bomare Company à «catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique». Ne voulant pas s'arrêter en si bon chemin, il annonce la détermination de l'entreprise qu'il dirige «à développer ses activités au niveau international», évoquant son projet «de doubler la taille de son usine pour atteindre 30. 000 m² dans les années à venir pour un coût d'environ 50 millions de dollars, ce qui permettra une forte augmentation de la production». L'objectif fixé pour 2021 est de produire 1,5 million de téléviseurs au lieu de 300.000 aujourd'hui et 3 millions de Smartphones au lieu de 700.000. Et, précisait M. Boumediene, «60% de tous ces produits seront exportés vers l'Europe et des pays d'Afrique, tandis que le taux d'intégration passera à 75% pour les téléviseurs et à 54% pour les Smartphones». Dans un tout récent entretien accordé à un quotidien francophone, M. Boumediene relevait que «toute la stratégie d'export de l'entreprise, dont le résultat demeure encore modeste comparé à notre potentiel, s'est construite en direction du marché européen où nous avons pu développer des liens d'affaires avec des partenaires avec lesquels nous travaillons depuis longtemps maintenant». Et d'ajouter : «Stratégiquement aussi, nous allons mobiliser tous nos moyens pour chercher à renforcer nos positions sur ce marché européen et aller vers d'autres pays que ceux avec lesquels nous continuons de travailler...» Quant à la priorité donnée à l'Europe, le premier responsable de Bomare Company rappelle la signature par l'Algérie de l'accord d'association avec l'Union européenne. Une disposition indique qu'un produit intégré localement à hauteur de 40% et davantage peut être exporté vers les pays de l'UE. «Cela nous a beaucoup incités à tenter l'aventure et j'estime qu'elle a été une réussite», poursuit-il. Qu'en est-il de l'Afrique ? «Quoi qu'il en soit, répondait M. Boumediene, la destination africaine n'est pas une priorité pour l'instant. Il y a des paramètres qu'il s'agit de maîtriser, quand ils le seront on ira vers ces marchés». Par ailleurs, il convient de préciser, en termes de chiffres, que Bomare company détient 9% de parts de marché en Algérie. La part de l'export est de 5 à 10%. L'entreprise compte atteindre les 20% en 2019 et 50% en 2021. S'y ajoute un chiffre d'affaires tutoyant les 10 milliards de dinars en 2018 et un investissement de 50 millions de dollars consenti pour renforcer les capacités de production.

Financement non conventionnel : Les réserves de changes, un élément de stabilisation (El Moudjahid)

L'hôtel Sofitel d'Alger a abrité, hier, les matinales du Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise (CARE). Cette rencontre, organisée avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne en Algérie, est placée sous le thème : «La qualité des institutions, vecteur de diversification de l'économie algérienne». Les animateurs de cette rencontre-débat, Zoubir Benhamouche, économiste auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique du Nord, et Mouloud Hedir, consultant expert des politiques commerciales, ont essayé, à cette occasion, d'apporter des réponses à plusieurs questions dont celles liées à l'impact du financement non conventionnel et la qualité des institutions sur l'économie nationale. M. Hedir a insisté à cet effet sur la nécessité d'un suivi permanent de la situation financière, surtout depuis le lancement du financement non conventionnel. A ce propos, il a relevé que «les réserves de changes ont constitué un important élément dans la stabilisation de notre situation financière actuelle». Mettant à profit cette occasion, l'expert a averti les pouvoirs publics sur la nécessité de rationaliser davantage les dépenses, car, a-t-il dit, «si on continue sur le rythme actuel des dépenses, d'ici une année ou deux l'Algérie va, sans nul doute, demander des crédits auprès du Fonds monétaire international (FMI)». Regrettant le fait que notre économie dépende essentiellement des importations, creusant ainsi le déficit de la balance des paiements, il déclare : «Cette hémorragie financière doit être arrêtée dans les plus brefs délais.» Et d'enchaîner : «Malgré l'augmentation sensible du prix moyen du baril (+32%) en 2018, le financement monétaire du Trésor public s'est élevé à 5.192 Mds de DA à fin 2018 (65% des dépenses totales du budget 2018)». La couverture du déficit du Trésor, a-t-il dit, «représente 28% seulement du financement monétaire. Nombreuses sont les dépenses publiques non inscrites au Budget : subvention implicite énergie, assainissements dettes EPE etc.». De son côté, M. Benhamouche a indiqué que «l'Algérie dispose d'un fort potentiel de croissance de la productivité, et ce «sans dépenser un dollar», ce qui pourrait se réaliser en agissant sur la qualité des institutions.

«Ces derniers sont, a-t-il précisé, la source des distorsions qui dévient l'économie d'une allocation efficiente de ses ressources». Quant aux distorsions induites par les institutions, il a souligné que «l'action inadéquate de l'Etat peut avoir trois sources : premièrement les instruments utilisés, par nature, peuvent générer des distorsions. A titre d'exemple, la fiscalité crée généralement des distorsions et les subventions accordées à certaines entreprises portent atteinte à l'égalité des conditions de concurrence. Deuxièmement au niveau de la mise en œuvre des politiques. A titre d'exemple, les fonctionnaires utilisent leur

pouvoir discrétionnaire pour faire de la discrimination entre les entreprises et favoriser certaines par rapport à d'autres. S'agissant de la troisième, celle-ci concerne l'élaboration des politiques. A titre d'exemple, les entreprises ayant un pouvoir politique influencent la réglementation en leur faveur.

Coopération

Alger et Washington s'engagent à renforcer leur coopération (APS)



L'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique se sont engagés, mardi à Washington, à renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, notamment politique, sécuritaire, économique et culturel.

"Les deux gouvernements sont convenus de poursuivre leur coopération afin de promouvoir leur intérêt commun à la stabilité régionale et à la défaite des groupes terroristes, notamment AQMI et l'EI", ont affirmé Alger et Washington dans un communiqué conjoint publié à l'issue de la 4ème session de leur dialogue stratégique tenue, lundi à Washington, sous la coprésidence du ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel et du secrétaire d'Etat américain, Michael Pompeo.

Les deux parties ont souligné, à l'occasion, leur "ferme soutien à un engagement accru des entreprises, à un commerce libre, juste et réciproque et à un partenariat économique plus étroit".

Les deux Gouvernements ont également examiné, lors de cette nouvelle session de leur dialogue stratégique, "les programmes culturels et éducatifs entre les deux pays" et sont convenus d'"intensifier les efforts communs pour promouvoir les échanges éducatifs et protéger le patrimoine culturel".

Le chef de la diplomatie algérienne, Abdelkader Messahel et le secrétaire d'Etat américain, Michael Pompeo ont souligné "leur attachement à une relation de longue date entre l'Algérie et les Etats-Unis", réitérant leur volonté de "poursuivre les consultations sur les sujets examinés lors de cette session du dialogue stratégique".

La 4ème session du dialogue stratégique algéro-américain a été également l'occasion pour les ministres des deux pays d'examiner "le partenariat étroit et productif entre l'Algérie et les Etats-Unis" et de "débattre des domaines de coopération algéro-américaine future".

Les deux ministres se sont entretenus, au siège du département d'Etat, sur les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Cette session du dialogue stratégique s'est déroulée autour de la réunion de quatre commissions sectorielles portant respectivement sur les questions politiques, sécuritaires, économiques et commerciales ainsi que celles liées à l'éducation et à la culture.

“Le privé est indispensable pour remettre le Maghreb en route” (Mezouar) (Maghreb Emergent)

Le président de l'Union nationale du patronat mauritanien, M. Mohamed Zeine El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a souligné la nécessité d'accélérer le rythme de l'intégration économique du Maghreb.

Le secteur privé est un partenaire indispensable afin de remettre le Maghreb en route, a affirmé, lundi à Nouakchott, le président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), M. Salaheddine Mezouar.

“Le Maghreb présente toutes les véritables caractéristiques d'un marché régional de consommation. C'est aussi un réservoir de compétences jeunes et bien formées et c'est enfin un espace économique où les entrepreneurs, ceux de la nouvelle génération, n'hésitent plus à faire fi des barrières politiques pour investir chez leurs voisins», a déclaré M. Mezouar, qui a conduit une délégation comprenant notamment l'ambassadeur du Maroc à Nouakchott, M. Hamid Chabar, au Forum des hommes d'affaires du Maghreb, organisé par l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM).

Il a expliqué que c'est dans ce contexte que s'inscrit l'Initiative maghrébine de commerce et de l'investissement (IMCI) qu'a lancée la CGEM en février 2014 à Marrakech lors du Forum maghrébin.

Notant que l'interdépendance économique est “l'unique voie qui s'offre à nous dans un contexte mondialisé et face à l'émergence de nouveaux blocs et des puissances économiques”, le président de la CGEM regrette que le commerce intra-maghrébin représente moins de 3 pour cent des échanges extérieurs des 5 pays du Maghreb, alors qu'à titre de comparaison, ce taux est de 60 pour cent pour les pays de l'UE.

Il, à cet égard, expliqué que l'espace économique maghrébin a, notamment, pour atouts des matières premières abondantes et diversifiées, une population dépassant les 98 millions de consommateurs et un marché porteur, un tissu économique important et doté d'une grande expérience, un savoir-faire technique, managérial et commercial appréciable et des ressources financières mobilisables facilement.

Pour M. Mezouar, le non-Maghreb est une aberration car il coûte à chaque pays 2 pour cent de son taux de croissance annuel, selon l'UMA, et 5 pc du PIB cumulé, selon la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU.

“Le non-Maghreb n’est pas une fatalité, mais une situation que nous pouvons dépasser avec de l’intelligence collective, de la volonté et une démarche structurée”, a-t-il soutenu, notant que “si nous sommes là aujourd’hui, c’est que nous croyons possible la construction d’un espace intégré, que nous savons que nos économies seront plus compétitives lorsqu’elles feront partie d’un ensemble vaste, que nous savons que nos secteurs privés sont complémentaires et non concurrents”.

De son côté, le président de l’Union nationale du patronat mauritanien, M. Mohamed Zeine El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a souligné la nécessité d’accélérer le rythme de l’intégration économique du Maghreb et de mobiliser tous les potentiels à même d’insuffler une nouvelle dynamique permettant de créer des partenariats. Il a aussi mis en exergue l’importance du parachèvement du cadre juridique, l’activation réelle des accords conclus dans le domaine de l’encouragement de la protection des investissements et la suppression de la double imposition.

S’exprimant par la même occasion, le président de l’Union tunisienne de l’industrie, du commerce et de l’artisanat, le président du conseil des hommes d’affaires libyens et le président de la Confédération générale des entreprises algériennes ont souligné l’importance de mettre à profit les potentialités naturelles et les ressources humaines pour créer une véritable intégration économique du Maghreb et augmenter le niveau des échanges entre ses cinq pays.

Le Secrétaire général de l’Union du Maghreb Arabe, Taïeb Baccouche, a, quant à lui, appelé à redoubler d’efforts pour établir des partenariats solides afin d’assurer l’intégration entre les pays membres de l’UMA, notant que les dirigeants de l’Union ont souligné le rôle du secteur privé en tant que partenaire indispensable du processus de développement pour promouvoir les investissements.

Pour sa part, Nouredine Zekri, Directeur général de la Banque maghrébine d’investissement et de commerce extérieur, a indiqué que l’économie maghrébine avait connu un développement important en raison de mesures incitatives prises par certains Etats membres, telles que la création d’un guichet unique et la création de zones franches.

L’ordre du jour du Forum, auquel ont assisté plusieurs responsables de la CGEM et environ 20 entreprises marocaines, comprend des présentations sur l’intégration économique entre les pays du Maghreb, le climat des affaires et les opportunités d’investissement dans chaque pays, outre des rencontres entre hommes d’affaires.

l’Union maghrébine des employeurs (UME), créée en 2006 à Rabat à l’issue de la première réunion des président des Confédérations des employeurs du Maghreb, vise notamment à développer le commerce entre les pays maghrébins et à assurer la fluidité des investissements pour rendre le Maghreb plus intégré et plus attractif.

Veille

Tassili Airlines : Nouvelle fréquence ALGER-BECHAR le 6 février (El Moudjahid)

Tassili Airlines la compagnie aérienne nationale, annonce le renforcement de son réseau de transport régulier domestique, par la mise en place d'une troisième fréquence sur la ligne Alger -Bechar-Alger et ce, à compter du 6 février.

Cette liaison supplémentaire programmée tous les mercredis, viendra renforcer les rotations déjà opérées chaque dimanche et vendredi. Les voyageurs souhaitant emprunter les vols de TAL, pourront réserver leurs billets via l'interface web www.tassiliairlines.dz et effectuer leurs achats par cartes de paiement en ligne CIB et EDAHABIA, ou en se rapprochant des points de vente.